décembre 2017

Visserie bois

La croissance se fixe sur la construction bois

Portée par la construction à ossature bois, l'isolation sous toiture et les aménagements extérieurs, la visserie bois connaît actuellement une belle croissance. Cette tendance, sur laquelle hésitent trop souvent les FI/quincailleries professionnelles à se positionner, creuse également un peu plus l'écart entre les produits standard, très bataillés et les solutions techniques où se concentrent les innovations.

La visserie bois représente l'un des postes les plus importants d'un distributeur. Mieux encore, cet univers dispose encore d'un réel potentiel de développement, à partir du moment où la FI/quincaillerie pro réussit à mettre en avant ses produits techniques auprès du professionnel, pour ne pas laisser toute liberté de manœuvre aux ténors de la vente à distance, fortement implantés sur le marché de la visserie, ou aux spécialistes qui travaillent en direct.

La dynamique est déjà bien là puisque plusieurs fournisseurs, y compris parmi ceux qui sont présents sur ce marché depuis de nombreuses années, annoncent sur les premiers mois de 2017 des croissances à deux chiffres. Certes, matures, les vis à bois classiques, dévolues aux applications à faibles contraintes, sont fortement bataillées avec un poids fort des MDD et des produits d'import. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, le marché de la construction à ossature bois est en pleine émergence et semble bel et bien s'affirmer.

Des marchés porteurs

Si la quatrième enquête nationale Construction Bois, réalisée par Codifab et France Bois Forêt en juin 2017, note une baisse de 11% du chiffre d'affaires de la construction bois en France en 2016 par rapport à 2014, cette chute s'explique par le retrait des ventes sur la maison individuelle qui représente plus de la moitié de l'activité (- 34% sur 2016/2014). Il n'en demeure pas moins que le bois progresse en logement collectif, en extension-surélévation (+8%) ainsi que dans le non résidentiel, en témoigne une hausse de 10,7% en tertiaire et de 17% pour les bâtiments industriels et artisanaux. De nombreuses élévations d'habitation s'effectuent selon ce mode de construction et les premiers immeubles de plusieurs niveaux entièrement conçus en bois commencent à apparaître, à l'instar de ces tours d'habitations et de bureaux de 57 et 50 mètres de haut annoncées à Bordeaux. Cette évolution traduit un mouvement inéluctable en faveur d'un matériau dont les bénéfices sont reconnus sur l'environnement, incontournable pour permettre à la France de remplir ses engagements d'ici 2030 concernant notamment la réduction des gaz à effets de serre.

Toujours selon l'étude Construction Bois, la construction bois représente aujourd'hui environ 3% du marché de la construction, ce qui nous laisse entrevoir un potentiel de millions de vis à mettre en œuvre pour l'assemblage des grosses sections puisque rien ne remplace ce mode de fixation pour un assemblage bois/bois. Et des solutions de vissage se développent pour autoriser un assemblage bois/métal, au détriment des boulons et systèmes d'agrafage. Sont apparues des vis bois dont la pointe peut forer les platines métalliques, des vis allongées qui permettent de percer directement le bois avant d'arriver dans la maçonnerie, des vis en mesure de remplacer les connecteurs de charpente, d'augmenter la reprise de charges de l'assemblage, de favoriser la réduction des sections de bois, de réduire le risque de fissuration du bois par rapport à un assemblage traditionnel, le tout sans pré-perçage ou encore des vis spécifiques pour les connecteurs de charpentes qui viennent en substitution des pointes habituellement utilisées pour la fixation des connecteurs métalliques dans la construction bois.

Dans cette mouvance, la méthode d'Isolation Thermique de la Toiture par l'Extérieur (ITTE), dite aussi isolation toiture en sarking, est en plein essor. De plus en plus souvent, pour préserver les combles d'un bâtiment et le gain d'espace, l'isolation est réalisée par l'extérieur, sous toiture, ce qui nécessite la fixation de l'isolant sur les chevrons... De même, l'isolation extérieure se développe avec les bardages mais n'exigent de vis bois que si le support mural est en bois. Si l'isolation se pose sur un support béton, c'est évidemment la fixation béton qui règne avec notamment les scellements chimiques.

La terrasse bois toujours bien en place

De son côté, l'aménagement extérieur confirme sa vitalité observée depuis plusieurs années, notamment pour la fixation des lames de terrasses, avec la nécessité de proposer des visseries pouvant être mises en œuvre dans des bois durs et en mesure de résister aux conditions climatiques voire, le cas échéant, aux environnements corrosifs (bords de mer...). Dans cet univers, les vis bois se doivent être en inox A2 ou A4, dès que l'environnement est salin, surtout lorsque leur fabricant se positionne sur le DTU 51-4. Ce dernier définit les conditions de mise en œuvre et les règles d'exécution des ouvrages et impose notamment de travailler à l'extérieur avec, au minimum des vis en inox A2. Par ailleurs, les vis spécial terrasses se distinguent souvent par leur tête réduite fraisée pour une meilleure esthétique, une empreinte torx qui autorise des serrages plus élevés, des ailettes de freinage sous la tête de la vis pour faciliter le vissage et par la même occasion bloquer la vis une fois en place et parfois un double filetage pour un meilleur blocage des lattes.

Des dimensions de plus en plus imposantes

De façon globale, ces tendances favorisent évidemment les vis à bois les plus techniques, offrant des solutions à des contraintes importantes et répondent à des demandes spécifiques en termes de résistance mécanique (résistance à l'arrachement, à la flexion, au cisaillement...) qu'il s'agisse de structures avec charpentes bois, d'isolation sous toiture ou de terrasses.

Cette évolution favorise également la mise en marché de vis de dimensions plus importantes, l'assemblage de grosses sections de pièces de bois exigeant par exemple des vis de 500 mm de long en diamètre de 10 ou 12 mm. Certains fabricants évoquent même l'arrivée de vis d'un mètre de long pour faire du renforcement mécanique dans le cadre d'une utilisation de lamellé-collé. Pour l'isolation sous toiture, où les épaisseurs dans certaines régions peuvent atteindre 300 mm, la visserie doit, elle aussi, arborer des longueurs de 500 mm. Ce phénomène est surtout observé pour les régions où la construction à ossature bois est en plein essor, comme Rhône-Alpes, l'Est de la France, voire le Sud-Ouest et où des températures basses exigent un isolant épais.

De façon générale, dans les applications liées à la menuiserie, les vis adoptent souvent un diamètre de 3,5 jusqu'à 5 mm tandis que dans la charpente, les ventes se situent entre 6 et 12 mm. La vis classique se décline ainsi essentiellement dans des diamètres de 3 à 8 mm, avec un cœur de gamme sur les 6 et 8 mm, et dans des longueurs allant jusqu'à 180 mm. Pour les lames de terrasses, plus particulièrement, les diamètres se situent entre 4,5 au 5,5 mm pour des longueurs de 40 à 80 mm.

Un marquage CE incontournable

Si le marché des vis techniques concentre les innovations, avec en point d'orgue ces trois marchés, la traditionnelle vis agglo dédiée aux fixations courantes (agglomérés, menuiseries intérieures...), sur laquelle se porte l'essentiel des volumes, profite elle aussi de certaines évolutions techniques qui permettent à ces produits de se démarquer des traditionnelles vis standard fortement bataillées. L'objectif des fabricants est d'améliorer la vitesse de pénétration dans le bois, autrement dit la capacité de la vis à fraiser le bois sans...

Veuillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter.

Valider

Vous n’avez pas de n° d'abonné ?
Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

S'abonner à la revue